

PRÉSENTATION

La refonte de la réglementation implique la nécessité d'obtenir un numéro d'agrément sanitaire européen avant de pouvoir mettre ses produits sur le marché pour toute nouvelle société souhaitant s'établir en Europe.

Le dossier d'agrément sanitaire reste obligatoire pour de nombreuses filières, mais de nouveaux secteurs sont désormais concernés.

De plus, ce document devient de plus en plus complet et doit notamment décrire les mesures prises en termes d'analyse de risque (HACCP) adaptée aux risques chimiques et physiques mais aussi les dispositions en terme de traçabilité et de rappel de lots.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Mise en conformité vis à vis de la législation en vigueur
- Maintien à jour du Dossier d'agrément sanitaire
- Etre reconnu au niveau Européen voire International

OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

Objectifs

- Obtenir un numéro d'agrément sanitaire idéalement au moment de l'ouverture de nouvelles installations, ou au moment de la mise en route d'une unité ayant été modifiée
- Assister le client lors des réunions de travail de l'équipe H.A.C.C.P. pour maintenir le dossier d'agrément à jour.

Déroulement

- Diagnostic initial des éléments existants
- Élaboration / ajout des pièces constitutives du dossier d'agrément sanitaire.
- Intégration de l'analyse des risques chimiques et physiques dans le système H.A.C.C.P.
- Intégration du descriptif de fonctionnement de la traçabilité
- Intégration de la procédure de rappel de lot avec exemple concret de simulation

RÉFÉRENCES

Nous réalisons de nombreux dossiers de ce type par an. Nos relations fréquentes avec les services vétérinaires français, nous permettent de connaître précisément les attentes particulières en terme de contenu et de présentation dans chaque département.

POUR QUI ?

- Toutes filières Toutes filières dont les produits inclus une part de denrées d'origine animale et ne distribuant pas ses produits en direct aux consommateurs finaux.
- Restauration collective
- Distribution (GMS avec ateliers de fabrication , Entrepôt, Plate Forme Logistique, Prestation de service)
- De l'artisanat aux PMI
- En France et en Europe

DURÉE

En fonction des entreprises et de la gamme de produits à prendre en compte. En moyenne, de 4 à 5 jours, pour un Artisan, et à partir de 8 jours pour une PME.

Pour nous contacter:

Eurofins Biosciences – 9 rue de Laponie – 91978 COURTABOEUF CEDEX
Tel : 01.69.10.88.88 – Fax : 01.69.10.88.98
E-mail : MicrobioFrance@eurofins.com

Siège Social : Rue Pierre Adolphe Bobierre - Site de la Géraudière - 44323 Nantes cedex 3
SAS AU CAPITAL DE 1.430.000 € SIREN 331 554 428 - RCS NANTES - FR 76 331 554 428 - APE 7120B